

29 - Projet urbain de quartier durable des Vaïtes - Acquisition d'une parcelle sise rue François Rein

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : L'Indivision ROUSSIN représentée par Mme Odette ROUSSIN, demeurant 4 rue Pierre Leroy à Besançon, a accepté la cession à la commune de sa parcelle sise rue François Rein, cadastrée section CK n° 110 d'une contenance de 761 m² et impactée dans sa totalité par l'opération d'aménagement du quartier durable des Vaïtes déclarée d'utilité publique le 27 octobre 2011.

Cette parcelle, en nature de jardin est classée en zone 2AU-H du PLU.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a saisi France Domaine par courrier du 25 mai 2012 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien. Cette estimation en date du 5 juin 2012 a été fixée à 8 €/m² soit 6 088 € auxquels s'ajoute une indemnité de emploi de 1 163,20 € (soit un montant global de 7 251,20 €).

Il est proposé d'acquérir cette parcelle à l'Indivision ROUSSIN selon les modalités suivantes :

- Acquisition au prix de 7 251,20 € net vendeur correspondant à l'estimation de France Domaine,
- Prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La dépense sera imputée au chapitre 21.824.2115.00612.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est aujourd'hui invité à :

- se prononcer favorablement sur cette acquisition aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes à intervenir.

«M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qu'ils lèvent la main ! 6».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2012.